Un espace où prendre racine
MRC de Joliette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Joliette, tenue le mardi 8 septembre 2026 à 8 heures, au 1355 rue Lépine, en la ville de Joliette.

Sont présents : Monsieur Alexis Nantel
Madame Suzanne Dauphin
Madame Éliane Neveu
Monsieur Pierre-Luc Bellerose

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc Bellerose, préfet et maire de Joliette.

Madame Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

CA055-09-2026 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, il est proposé par Monsieur Alexis Nantel que l'assemblée débute à 8 h 00.

CA056-09-2026 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Madame Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous en reportant les points 4.1 et 6.1 à une séance ultérieure :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 JUILLET 2026

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Acquisition et implantation de la plateforme Planivore pour le suivi du plan stratégique de la MRC de Joliette (**Point reporté**)

4.2 Autorisation de dépense - Réaménagement des locaux de la MRC

5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 Adhésion au programme Activateur de développement durable du CQDD

6 AMÉNAGEMENT

6.1 Autorisation d'une contribution financière à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)(**Point reporté**)

6.2 Autorisation de dépense - Outils informatiques géomatique

6.3 Embauche de monsieur Samuel Samson au poste de géomaticien

6.4 Embauche de madame Audrey Arsenault au poste d'aménagiste

7 DÉVELOPPEMENT (ÉCONOMIQUE, CULTUREL,SOCIAL)

7.1 Projet Optimisation du parcours d'accompagnement des entreprises au sein des services de développement économique locaux (SDEL) de Lanaudière - Mandat consultant

7.2 Nomination de Monsieur Ayoub Moustakbal au poste de commissaire industriel et implantation

7.3 Repreneuriat Québec - Proposition partenariat projet pilote

8 TRANSPORT

9 VARIA

10 QUESTIONS DU PUBLIC

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

CA057-09-2026 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 JUILLET 2026**

Sur la proposition de Madame Éliane Neveu, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administratif du 7 juillet 2026 soit adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA058-09-2026

4.1. ACQUISITION ET IMPLANTATION DE LA PLATEFORME PLANIVORE POUR LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA MRC DE JOLIETTE

Après avoir pris connaissance du point, il est proposé par monsieur Alexis Nantel et unanimement résolu que ce point est reporté lors de la préparation budgétaire afin de s'assurer que l'ensemble des besoins de l'organisation soit considéré et l'ensemble des solutions répondant aux besoins identifiés soit analysés.

CA059-09-2026

4.2. AUTORISATION DE DÉPENSE - RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réaménagement des locaux administratifs de la MRC de Joliette situés au 1355, rue Lépine à Joliette sont nécessaires afin d'optimiser l'espace de travail et d'améliorer l'efficacité des services

CONSIDÉRANT QUE des prévisions budgétaires ont été évaluées pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette dispose des disponibilités financières requises au budget en cours pour procéder à ces aménagements ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu:

1. D'autoriser la réalisation des travaux de réaménagement des locaux de la MRC de Joliette pour un montant maximal de 15 000 $, excluant les taxes applicables;
2. D'autoriser la direction générale à administrer la dépense, à signer tous les documents, contrats nécessaires à la réalisation de ce projet et à effectuer le suivi des travaux de réaménagement;
3. QUE cette dépense soit administrée au poste budgétaire correspondant.

5. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CA060-09-2026

5.1. ADHÉSION AU PROGRAMME ACTIVATEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CQDD

CONSIDÉRANT que le Centre québécois de développement durable (CQDD), en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), la Fondation Écho, Desjardins et La Caisse, offre aux organismes de développement économique local des différentes régions du Québec un programme d'accompagnement, d'outillage et de formation pour intégrer un service d'accompagnement en développement durable aux entreprises de leur territoire ;

CONSIDÉRANT que cette initiative sur trois ans vise à mettre en place un service d'accompagnement structuré en développement durable pour les entreprises de notre territoire ;

CONSIDÉRANT que le programme vise à outiller les conseillers pour mieux aider les PME face aux nouvelles attentes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et de durabilité sur le marché ;

CONSIDÉRANT que notre participation permet de devenir un acteur incontournable de notre territoire pour accélérer la transition vers une économie verte et responsable ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au programme donne un accès complet à l'interface super-utilisateur de l'Activateur pour le suivi des entreprises de notre territoire, à une formation de base de sept heures pour l'appropriation de l'outil et l'accompagnement des PME, une banque de 30 heures d'accompagnement et de coaching pour la mise en place du service, des ateliers de formation mensuels sur trois ans sur les bonnes pratiques d'accompagnement, des rencontres trimestrielles de partage d'expérience avec les partenaires, des ressources techniques et financières intégrées à chaque piste d'action pour accélérer le passage à l'action, ainsi que du soutien à la promotion auprès des entreprises de notre territoire.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Éliane Neveu, il est unanimement résolu :

1. DE mandater Nancy Fortier, directrice générale à titre de responsable et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs au programme ;
2. DE déléguer un minimum de deux conseillers à la formation de base de sept heures ;
3. DE déléguer un minimum d'un conseiller aux ateliers de formation mensuels ;
4. DE mettre en place un service d'accompagnement en développement durable des entreprises de notre territoire dans un délai de six mois après la formation de base ;
5. DE mobiliser les ressources à l'interne pour le recrutement de cinq à dix entreprises par année ;
6. D'accompagner un minimum de cinq entreprises dans un délai de 12 mois ;
7. De payer la somme de 1 600 $ pour les frais d'inscription.

6. AMÉNAGEMENT

6.1. AUTORISATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ)

Point reporté.

CA061-09-2026 **6.2. AUTORISATION DE DÉPENSE - OUTILS INFORMATIQUES GÉOMATIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a l'intention de créer un poste de géomaticien afin de soutenir la réalisation de ses mandats en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau, de géomatique et de planification territoriale;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de ces fonctions requiert l'utilisation d'une station de travail informatique performante ainsi que d'une licence du logiciel ArcGIS Professional Plus permettant la réalisation d'analyses géospatiales avancées, la production cartographique, la gestion de données géographiques et le développement d'outils d'aide à la décision;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions permettront d'améliorer l'efficacité des analyses territoriales, d'automatiser certaines tâches, de soutenir les projets stratégiques de la MRC et d'assurer une gestion optimale de l'information géospatiale;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés sont les suivants :

Acquisition	Coût estimé (avant taxes)
Licence ArcGIS Professional Plus (annuelle)	8 330$
Crédits ArcGIS Online (au besoin)	120$
Station de travail informatique haute performance et accessoires	5 000$
TOTAL :	13 450$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu :

1. D'autoriser l'acquisition d'une licence ArcGIS Professional Plus ainsi que des crédits ArcGIS Online requis pour les besoins du poste ;

2. D'autoriser l'acquisition d'une station de travail informatique haute performance, incluant les périphériques nécessaires à l'utilisation du logiciel ArcGIS Professional Plus ;

3. D'autoriser la direction générale à procéder aux acquisitions requises conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux crédits budgétaires disponibles.

4. DE transmettre une copie de la résolution au service de la comptabilité.

CA062-09-2026 **6.3. EMBAUCHE DE MONSIEUR SAMUEL SAMSON AU POSTE DE GÉOMATICIEN**

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Joliette à pourvoir un poste de géomaticien à la division de l'aménagement;
CONSIDÉRANT l'appel de candidature;
CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste selon la durée prévue à la convention collective;
CONSIDÉRANT le processus de recrutement et l'analyse des candidatures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Éliane Neveu, il est unanimement résolu :

1. DE procéder à l'embauche de monsieur Samuel Samson à titre de salarié à l'essai au poste de géomaticien, à temps plein.
2. QUE la date d'embauche soit fixée au 21 septembre 2026.
3. QUE son taux horaire soit fixé classe 8 échelon 1.
4. QU'une période de probation soit décrétée d'une durée de 700 heures.
5. QUE les conditions de travail soient celles prévues par la convention collective des employés de la MRC de Joliette.
6. QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Samuel Samson, au SCFP-section locale 5215 et au service de la comptabilité.

CA063-09-2026 **6.4. EMBAUCHE DE MADAME AUDREY ARSENAULT AU POSTE D'AMÉNAGISTE**

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Joliette à pourvoir un poste d'aménagiste à la division de l'aménagement;
CONSIDÉRANT l'appel de candidature;
CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste selon la durée prévue à la convention collective;
CONSIDÉRANT le processus de recrutement et l'analyse des candidatures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Alexis Nantel, il est unanimement résolu :

1. DE procéder à l'embauche de madame Audrey Arsenault à titre de salarié à l'essai au poste d'aménagiste, à temps plein.

2. QUE la date d'embauche soit fixée au 1er septembre 2026
3. QUE son taux horaire soit fixé classe 9 échelon 2.
4. QU'une période de probation soit décrétée d'une durée de 700 heures.
5. QUE les conditions de travail soient celles prévues par la convention collective des employés de la MRC de Joliette.
6. QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Audrey Arsenault, au SCFP-section locale 5215 et au service de la comptabilité.

7. DÉVELOPPEMENT (ÉCONOMIQUE, CULTUREL,SOCIAL)

CA064-09-2026

7.1. PROJET OPTIMISATION DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES AU SEIN DES SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAUX (SDEL) DE LANAUDIÈRE - MANDAT CONSULTANT

CONSIDÉRANT QU'en avril 2026, les élus de la MRC de Joliette ont autorisé, par la résolution numéro CM084-04-2026, le dépôt d'un projet auprès de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) visant la création d'un parcours de formation et de coaching dédiés aux conseillers en développement économique et à leur direction, dans le but de mieux les outiller dans le traitement des dossiers de promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'appuie sur une approche développée au sein du Service de développement économique de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet requiert le recours à un consultant possédant une expertise en vente et en formation d'équipes, qui sera chargé de structurer le programme et de dispenser la formation et le coaching aux équipes visées, et dont le coût avait été intégré au projet soumis à la TPL;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC de Joliette ont autorisé également le budget relié au projet incluant le recours à un consultant externe;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière a confirmé son soutien financier au projet, tel que prévu, et qu'il reste à obtenir et à signer le protocole d'entente officialisant ce soutien;

CONSIDÉRANT QUE le consultant ciblé pour réaliser le mandat, monsieur Yves Renaud, détient l'expertise recherchée en vente et en formation d'équipes et intervient régulièrement comme formateur et coach dans la région;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Renaud a déposé une soumission au montant de 22 050 $ plus les taxes applicables, pour la réalisation du mandat, conforme au coût relié dans le budget adopté, et qu'il reste à approuver cette soumission afin de permettre le début officiel du mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. QUE la MRC de Joliette approuve la soumission déposée par Monsieur Yves Renaud, au montant de 22 050 $ plus les taxes applicables, pour agir à titre de consultant chargé de structurer le programme et de dispenser la formation et le coaching aux équipes du Service de développement économique.

CA065-09-2026

7.2. NOMINATION DE MONSIEUR AYOUB MOUSTAKBAL AU POSTE DE COMMISSAIRE INDUSTRIEL ET IMPLANTATION

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Joliette à pourvoir un poste de commissaire industriel et à l'implantation;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne et à l'externe du poste;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et l'analyse des candidatures reçues.

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Ayoub Moustakbal, actuellement commissaire au développement commercial à la MRC de Joliette, à occuper le poste de commissaire industriel et à l'implantation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Éliane Neveu, il est unanimement résolu :

1. DE procéder à la nomination de monsieur Ayoub Moustakbal à titre de salarié à l'essai au poste de commissaire industriel et implantation à temps partiel;
2. QUE la date de nomination soit fixée au 15 septembre 2026;
3. QUE son taux horaire soit fixé classe 11 échelon 8;
4. QU'une période de familiarisation d'une durée de trente (30) jours ouvrables soit appliquée, permettant à monsieur Moustakbal de réintégrer ses anciennes fonctions au terme de cette période ou à la demande de l'employeur si celui-ci ne répond pas aux exigences normales de la tâche;

5. QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Ayoub Moustakbal et au service de la comptabilité.

CA066-09-2026 **7.3. REPRENEURIAT QUÉBEC - PROPOSITION PARTENARIAT PROJET PILOTE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette, par l'entremise de son service de développement économique, a notamment pour mandat de soutenir la pérennité et le transfert des entreprises de son territoire, en particulier l'accompagnement des repreneurs;

CONSIDÉRANT QUE Repreneuriat Québec est un organisme à but non lucratif soutenu principalement par le gouvernement du Québec, dont la mission est de favoriser la relève des entreprises québécoises dont le chiffre d'affaires est de 2 M$ et plus, et qui intervient principalement auprès des cédants;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par Repreneuriat Québec sont complémentaires à ceux du Service de développement économique de la MRC, ce dernier se positionnant davantage dans l'accompagnement des repreneurs;

CONSIDÉRANT QUE Repreneuriat Québec a développé l'INDEX, un outil de maillage virtuel permettant de mettre en relation, à l'échelle du Québec, des entreprises à vendre et des investisseurs ou repreneurs potentiels;

CONSIDÉRANT QUE Repreneuriat Québec propose aux MRC un projet pilote d'une durée d'un (1) an leur donnant accès à l'INDEX pour une contribution de 500,00 $, taxes en sus, facturée à la signature et payable dans les trente (30) jours ouvrables, sans frais additionnel par dossier pendant cette première année, et que tout changement tarifaire ultérieur sera notifié au moins trente (30) jours civils avant son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cet abonnement permettrait à la MRC de consulter, dans l'INDEX, les entreprises à vendre sur son territoire ainsi que d'y inscrire elle-même des fiches d'entreprises à vendre, facilitant du même coup leur mise en relation avec des acheteurs potentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cet outil à l'offre de services de la MRC bonifie sa valeur ajoutée auprès des entreprises de son territoire qui sont ou seront à vendre;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente de collaboration soumis par Repreneuriat Québec prévoit notamment une durée d'un (1) an renouvelable, une clause de résiliation sur préavis écrit de soixante (60) jours, des obligations relatives à l'exactitude des données déposées par la MRC, une clause de non-sollicitation, des dispositions de confidentialité conformes à la Loi 25 ainsi qu'une clause

d'indemnisation en faveur de Repreneuriat Québec, dont les membres du conseil ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Alexis Nantel, il est unanimement résolu:

1. QUE les membres du comité administratif autorisent l'adhésion de la MRC au projet pilote de l'INDEX de Repreneuriat Québec, pour une durée d'un (1) an, aux conditions prévues à l'Entente de collaboration INDEX;
2. D'autoriser le paiement à Repreneuriat Québec de la somme de 500,00 $, plus les taxes applicables, cette dépense étant imputée au budget du service de développement économique de la MRC;
3. QUE madame Nancy Fortier, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Joliette, l'Entente de collaboration INDEX à intervenir avec Repreneuriat Québec, ainsi que tout document nécessaire ou accessoire pour donner plein effet à la présente résolution;
4. QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

8. TRANSPORT

9. VARIA

10. QUESTIONS DU PUBLIC

CA067-09-2026 **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, sur la proposition de Madame Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu que la séance soit levée à 8 h 45.

Pierre-Luc Bellerose
Préfet

Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière